

CONSEIL MUNICIPAL

25 Septembre 2014

Le vingt-cinq septembre deux mil quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents :

Bernard Riant, Maire

Véronique Pierron, Richard Gautier, Joël Nain, adjoints

Maurice Poulain, Frédéric Magnier, Jean-Michel Guyot, Maryline Renaudin, Jean Deloffre, Dany Moine, Mathieu Debain, Martine Chevallier, Jean-François Capolungo, Nadine Durand, Thierry Guenard

Secrétaire de Séance : Richard Gautier



1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 31 JUILLET 2014

Adopté à l'unanimité des présents.

2 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Maison GALBES-PEREIRA DE REZENDE : cadastré AB331, situé 3 Route Nationale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, n'exerce pas son droit de préemption à l'unanimité des présents.

3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

➤ NAP :

Les nouvelles activités périscolaires ont été mises en place à la rentrée de septembre et sont gratuites.

Ecole maternelle : 23 élèves inscrits encadrés par Jennifer, Karine, Natacha ou Monique

Ecole élémentaire : 34 enfants encadrés par Natacha et une habitante de Vallan bénévole.

Un petit groupe d'enfants a commencé une activité patchwork animée elle aussi par une habitante de Vallan bénévole.

Cette nouvelle organisation du temps scolaire a engendré une modification des plannings des agents d'entretien et du personnel qui encadre les enfants.

Pour pallier les dépenses supplémentaires dues aux NAP, des aides de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et de l'état ont été accordées aux communes. Cela ne couvre pas cependant l'intégralité du surplus de ce coût.

Au programme des NAP : les vendanges et extraction du jus des raisins, patchwork, herbier et activités diverses.

La mise en place est délicate. Une réunion sera programmée en fin d'année avec tous les participants et les familles pour faire un 1^{er} bilan.

Le programme des prochaines vacances est en cours d'élaboration : Halloween en fera partie

➤ Ecole

- Madame BEPOIX, institutrice à l'école maternelle demande à ce qu'une aide lui soit donnée de 9h à 11 heures le matin. Le conseil municipal demande à ce que les 2 institutrices se partagent Karine WATRIN.
- Frédéric MAGNIER est chargé de recueillir des informations pour rénover les vélos de l'école maternelle. Une proposition sera faite lors d'un prochain conseil.
- Un dessin (par exemple un escargot) sera peint dans la cour de l'école maternelle pour donner vie à l'aire de jeux des enfants.

Fin août, Véronique PIERRON a visité le collège fréquenté par les enfants de la commune dans le cadre d'une visite organisée par le Conseil Général

<p>Commission Environnement</p>
--

<p><i>Rapporteur : Joël NAIN</i></p>

La commission environnement s'est réunie le lundi 25 août à la mairie en présence de Nadine DURAND, Maryline RENAUDIN, Jean DELOFFRE, Jean François CAPOLUNGO, Joël NAIN (absent excusé : Thierry GUENARD).

➤ **Maisons fleuries**

La commission a fait sa deuxième et dernière visite des maisons fleuries. La commission propose de remercier les participants qui ont embelli leur maison. Cette réception aura lieu le vendredi 24 octobre à 19 heures à la mairie.

➤ **Mobilier urbain**

La commission propose l'achat d'une corbeille à papier avec un support poteau, elle sera installée vers le banc chemin des Saussis. Le coût est de 67 euros hors taxes soit 76 euros tout compris.

- Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des présents.

➤ **Opération « Nettoyons la Nature »**

Cette opération avec le centre Leclerc d'Auxerre aura lieu le vendredi 26 septembre à 9h30. Le départ se fera dans la cour de l'école élémentaire avec les professeurs et les enfants des écoles, la commission environnement et les Vallanais qui désirent participer à cette opération.

➤ **Randonnée pédestre**

La communauté de l'Auxerrois a installé un nouveau panneau de randonnée sur les sentiers de l'Auxerrois, le long du mur de la propriété de Mr et Mme DEBAIN (près du cimetière).

➤ **Plus d'arbres, plus de vie**

Le dossier est en cours, la plantation devrait avoir lieu en mars 2015, le jour du printemps. Véronique PIERRON et Natacha sont en charge du dossier.

➤ **Forêt communale**

Le mercredi 10 septembre à 11h30 la commission avec M KOWALCZYK, agent de l'ONF, ont réceptionné les travaux prévus et budgétisés fin 2013 et qui ont été réalisés courant du mois de mai 2014.

Commission Travaux

Rapporteur : Maurice POULIN

La commission a étudié différents devis pour des travaux de démaillage :

- Le préau : STE pour un coût de 2 351€ HT et Albert pour un coût de 3 605€ HT
- La salle polyvalente : STE pour un coût de 2 655€ HT et Albert pour un coût de 2 770€ HT

La commission propose la société STE

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des présents.

Commission Animation

Rapporteur : Richard GAUTIER

➤ Subventions 2014

La commission animation propose la répartition suivante pour les subventions aux associations :

Associations	Subv. 2014
ADMR	900
GYVA VALLAN	250
VALLKYRIE	450
RANDONNEURS	450
JUDO CLUB	300
DAMIER	125
TENNIS BADMINTON	500
CACV	2900
ART AMIS	200
CLUB DES AINES	800
OCCE MATERNELLE	450
OCCE ELEMENTAIRE	756
Article 6574	8081
CCAS	1500
Article 657362	1500

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents vote les subventions 2014.

➤ Règlement de la salle polyvalente

La commission propose les aménagements suivants du règlement :

- Le ou les chèques de paiement de la location et les chèques de caution devront tous être établis au nom du loueur.
- Le règlement sera à parapher sur toutes les pages et à signer sur la dernière.
- Mise à disposition gratuitement 3 jours dans l'année pour les associations à l'exception du CACV.

Pour bénéficier de cette gratuité, l'association devra obligatoirement organiser une manifestation ou participer activement à celles organisées par le CACV.

En cas de demande de location supplémentaire, il sera demandé un montant forfaitaire de 50 euros pour chaque nouvelle demande

Les services techniques mettront à disposition le matériel nécessaire à une utilisation classique mais la mise en place et la remise en état seront à la charge de l'association.

- Le chèque de caution de la salle devra être de 1 000 euros et le chèque de caution pour le ménage de 200 euros.
- Il est formellement interdit de tirer un feu d'artifice et d'introduire des animaux dans la salle.
- En cas de déclenchement intempestif des alarmes sans raison valable, il sera perçu et appliqué une retenue de 50 euros sur la caution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte l'ensemble des modifications, à l'unanimité des présents.

Commission Attractivité

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

- La commission a fait le tour du village et a aussi consulté le Plan Local d'Urbanisme pour recenser les terrains libres ainsi que les biens inoccupés. Une démarche est en cours de réflexion.
- La deuxième phase sera l'embellissement des entrées de village en collaboration avec la commission environnement.

4 - SDEY : groupement de commande GAZ

Au 1^{er} janvier 2015, les tarifs du gaz ne seront plus réglementés, pour les consommations dépassant 30 kw/h.

Le Syndicat d'électrification a mis en place un groupement de commande pour négocier avec les fournisseurs d'énergie un prix compétitif pour les adhérents du groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- donne son accord pour adhérer au groupement de commande
- charge le Maire de procéder aux formalités nécessaires à cette adhésion.

5 - BUDGET ASSAINISSEMENT : Décision modificative n° 1

Afin de rembourser une partie de l'emprunt de 450.000 € par anticipation, Richard GAUTIER propose la décision modificative budgétaire suivante :

- 2151 Travaux divers sur réseaux - 50 000€ -1641 Remboursement emprunt + 50 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne son accord à l'unanimité des présents.

6 - TRAVAUX ROUTE DE VAUX : choix entreprise

M. le Maire présente le contexte de ces travaux sur la voie communale n°3 (route de Vaux), contenu au cahier des charges du MAPA (marché à procédure adaptée) :

- Restauration de la partie haute et de la partie basse du VC 3 (la partie médiane refaite en enrobé lors du premier mandat est en bon état) à partir d'une solution reprofilage et enduit bi-couche avec une variante enrobé.

La solution de base reprofilage / bi-couche est retenue.

3 entreprises ont répondu au marché.

Entreprise	HT	TTC
Eiffage	89 832,65	107 439,85
Eurovia	66 411,50	79 693,80
Colas	69 137,75	82 965,30

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents.

- Décide de retenir l'entreprise Eurovia, avec la solution de base.

7 - IMPAYES CANTINE

Famille de Jussy

- Impayés 2008-2009 : 377,62 €
- 15 novembre 2013 au 21 mars 2014 : pris en charge respectivement par le Conseil Général et le Secours Catholique
- Impayés 24 mars au 4 juillet 2014 : 475,30 €.

La commune de Vallan, afin de ne pas pénaliser la scolarité des deux enfants, a décidé de faire l'avance des repas.

A ce jour, malgré de nombreuses sollicitations auprès du Conseil Général et de la Commune de Jussy, aucune avancée significative n'est constatée pour ce dossier.

A ce jour, l'enfant n'est plus scolarisé et un dossier pour absentéisme va être effectué (informations de Véronique DURAND de ce jour)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des représentés charge le maire de faire toutes les démarches nécessaires pour recouvrer la créance.

8 - REMBOURSEMENT SINISTRE

Au mois de juin, lors de travaux dans les espaces verts effectués par les agents communaux, un caillou a été projeté sur la vitre du véhicule d'un administré de VALLAN.

Le montant de la réparation étant inférieure à la franchise prévue au contrat, nous devons rembourser les frais de réparation s'élevant à 165,12 € à l'assurance de la partie adverse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents donne son accord pour rembourser l'administré de VALLAN.

9 - CONTRAT ACCOMPAGNEMENT EMPLOI

Un contrat accompagnement emploi a été recruté en octobre 2013 pour une durée de 1 an, pour venir en appui aux services techniques.

Ce contrat peut être renouvelé pour une durée de 6 mois, soit du 1^{er} octobre 2014 au 31 mars 2015, avec une compensation de l'état à hauteur de 70% sur 26h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

- donne son accord pour renouveler le contrat accompagnement emploi pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} octobre 2014
- charge le Maire de signer les documents correspondants.

10 - COMMUNICATIONS

- Les élections sénatoriales ont lieu dimanche 28 septembre 2014.
- Mme BETTON remercie la commune pour l'achat de la trappe de capture de chats errants.
- Lundi 22 septembre 2014 a eu lieu une réunion sur le stationnement dans notre village. Un compte rendu sera adressé aux Vallanais.
- Mr Fabrice MARQUIS a repris l'activité de taxi pour Vallan
- Des remerciements sont adressés à Maurice POULIN pour la réalisation du bâti de l'horloge.

Prochaine réunion du Conseil : 30 octobre 2014

La séance est levée à 23h40.

Fait et délibéré, le vingt-cinq septembre deux mil quatorze.



Le Maire,
Bernard RIAANT

Véronique PIERRON

Richard GAUTIER

Joël NAIN absent excusé

Jean-François CAPOLUNGO

Frédéric MAGNIER

Maurice POULIN

Thierry GUENARD

Nadine DURAND

Jean-Michel GUYOT

Mathieu DEBAIN

Martine CHEVALLIER

Maryline RENAUDIN

Jean DELOFFRE

Dany MOINE